

L'éducation, facteur clé de la paix et du développement durable : vers la mise en œuvre de l'ODD 4

Audition parlementaire de l'Union interparlementaire (UIP) aux Nations Unies (17-18 février 2019)

Les membres suivants du Groupe belge de l'Union interparlementaire (UIP) ont participé : M. Andries Gryffroy (Sénat, N-VA, président du Groupe belge), M. Samuel Cogolati (Chambre des représentants, Ecolo-Groen) et M. Christophe Lacroix (Chambre des représentants, PS)

Séance d'ouverture : l'Audition parlementaire 2020 et le 75e anniversaire de l'ONU

M. Tijani Muhammad-Bande, président de la 74^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, insiste sur le fait que l'Objectif de développement durable 4 (« ODD 4 » dans la suite du texte) doit être mis en œuvre. Aucune raison valable ne saurait justifier que des enfants ne puissent pas aller à l'école. L'intervenant cite à ce sujet Koffi Annan: « *Education is calling peace building by its first name* ».

Il souligne par ailleurs une tendance négative concernant la disponibilité d'enseignants qualifiés et plaide en faveur d'une connectivité accrue. Il déplore également le manque de femmes enseignantes – particulièrement dans l'enseignement secondaire – qui subsiste dans de nombreux pays pauvres.

Mme Gabriela Cuevas Barrón, présidente de l'Union interparlementaire (UIP), se rallie aux propos de M. Muhammad-Bande et souligne qu'à l'heure actuelle, quelque 260 millions d'enfants ne sont pas scolarisés et que près de 800 millions d'adultes ne savent ni lire ni écrire. Elle se réfère au rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO, qui prévient que si la politique menée de 2015 à 2030 reste inchangée, nous serons confrontés à un déficit structurel de 39 milliards de dollars par an si nous voulons permettre à tous les enfants d'aller à l'école dans tous les pays à faible revenu ou à faible revenu moyen.

L'intervenante souligne que le marché du travail du XXI^e siècle requiert de nouvelles compétences et se demande ce que les décideurs politiques entreprennent concrètement à cet égard.

Force lui est de constater par ailleurs qu'un problème majeur demeure en ce qui concerne l'éducation et la formation des femmes et des filles. Dans toutes les réunions-débats organisées à ce sujet, elle voit de très nombreuses femmes dans le public, mais pour que des résultats soient véritablement engrangés, il est nécessaire que des hommes soutiennent aussi le changement.

Pour l'intervenante, les parlementaires doivent être plus proches des Nations unies afin que soit consolidée la volonté de réaliser effectivement les ODD d'ici 2030, ce qui doit être possible selon elle.

Mme Amina Mohammed, vice-secrétaire générale des Nations unies, enchaîne en confirmant qu'un fossé supplémentaire s'est effectivement creusé parce que de nombreux enfants quittent l'école sans disposer des compétences numériques nécessaires sur le marché du travail actuel. Elle appelle par conséquent à repenser l'enseignement en ce sens.

L'intervenante déplore que toute une génération de jeunes risque d'être abandonnée à son sort en raison des conflits et crises humanitaires qui frappent de nombreux pays. Les Nations unies ne

cessent d'attirer l'attention sur le fait que le monde ne peut pas tolérer cette situation et exhortent les gouvernements, les entreprises et les autres acteurs à développer des solutions évolutives et à investir comme il se doit dans l'apprentissage tout au long de la vie. L'intervenante plaide également pour que les responsables politiques se mettent à l'écoute des jeunes pour cerner mieux encore leurs besoins précis.

M. Abdoulaye Mar Dieye, sous-secrétaire général du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) et l'un des orateurs principaux de la présente audition, souligne que l'UIP jouit du statut d'observateur permanent auprès des Nations unies. Selon lui, les parlements ont un rôle essentiel à jouer dès lors qu'ils approuvent les lois et les budgets. Il se réfère à l'ODD 16¹, aussi appelé l'objectif parlementaire.

L'intervenant se réfère à la déclaration du 15 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » dans laquelle les dirigeants mondiaux s'engagent à prévoir un enseignement inclusif et solidaire pour tous. Ils réaffirment ce faisant la norme de droit international issue de l'article 26 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, reprise à l'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui prévoit que l'éducation est un droit humain fondamental.

Il ajoute que l'éducation est beaucoup plus qu'un droit humain fondamental : c'est une condition préalable majeure à une participation pleine et entière à la société et une manière de promouvoir une telle participation. C'est pourquoi la déclaration de 2015 ambitionne de permettre à tous, en particulier aux plus vulnérables, d'avoir accès à des possibilités de se former tout au long de la vie, en aidant les personnes concernées à acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour saisir les opportunités et participer pleinement à la société. D'où l'ODD 4 : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. »

L'intervenant se réfère au Rapport sur le développement humain du PNUD, qui se penche en détail sur les inégalités actuelles et souligne que l'ODD 4 est un facilitateur important pour l'Agenda 2030. Dans les pays à développement humain très élevé, le nombre d'abonnements à l'internet à haut débit connaît une croissance quinze fois plus grande que dans les pays à faible développement humain. Dans les pays qui connaissent un faible développement humain, seuls 3,2 % des adultes ont bénéficié d'une formation de l'enseignement supérieur, contre 29 % dans les pays développés, où le nombre d'adultes hautement qualifiés augmente six fois plus vite. Cette situation est lourde de conséquences. Il ressort d'un rapport important du FMI publié en 2017 que les hommes diplômés de l'enseignement supérieur dans les économies avancées vivent en moyenne 14 ans de plus.

En 2019, l'ODD 4 était l'un des ODD évalués lors du processus d'examen national volontaire du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Il en ressort malheureusement que nous sommes mal partis pour atteindre l'objectif. Malgré les progrès substantiels accomplis, il y avait toujours, en 2017, 262 millions d'enfants et adolescents de 6 à 17 ans qui n'allaient pas à l'école. En

¹ « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. »

outre, la moitié des enfants et adolescents dans le monde ne disposent pas des compétences de base en compréhension écrite et en mathématiques. Les évolutions technologiques rapides apportent leur lot d'opportunités et de défis, mais l'environnement d'apprentissage, la capacité enseignante et la qualité de l'enseignement ne suivent pas une tendance similaire. Nous devons à nouveau nous atteler à l'obtention de meilleurs résultats d'apprentissage sur l'ensemble du cycle, en particulier pour les femmes, les jeunes filles et les personnes en situation de vulnérabilité.

Par ailleurs, on comptait encore, en 2016, 750 millions d'adultes analphabètes, dont deux tiers de femmes. De nombreux pays en développement ne disposent toujours pas des infrastructures et facilités de base permettant l'aménagement d'environnements d'apprentissage efficaces. En Afrique subsaharienne par exemple, plus de la moitié des écoles n'ont pas accès à l'électricité, à l'internet à haut débit, à des ordinateurs ni à l'eau potable. De plus, le nombre d'enseignants qualifiés dans les écoles primaires n'augmente guère, mais stagne autour de 85 % depuis 2015. L'Afrique subsaharienne affiche à cet égard le pourcentage le plus faible (64 %).

M. Dieye estime dès lors que beaucoup de travail attend encore les États membres, la société civile, le secteur privé et le système multilatéral, à l'heure où nous entrons dans la dernière décennie pour réaliser l'Agenda 2030. Les ambitions, les investissements et les réalisations devront sérieusement être revus à la hausse.

L'intervenant exhorte les parlementaires présents à rappeler instamment le thème débattu à leurs gouvernements respectifs et à attirer sans relâche l'attention des médias, en collaboration avec la société civile, sur les ODD, en ce compris l'ODD 4. Il leur demande également d'encourager et de mettre en œuvre des initiatives dans le domaine des données et des technologies en vue d'accroître la transparence et d'améliorer le service à la population.

Il souligne que nous sommes confrontés à des défis mondiaux sans précédent. Le choc climatique, les inégalités croissantes, la quatrième révolution industrielle, l'immigration de masse, l'extrémisme violent, etc. sont autant de défis qui requièrent des solutions excédant les capacités d'un seul pays, bloc ou organisme. Les ODD constituent une reconnaissance de l'ampleur des problèmes auxquels nous sommes confrontés et le seul projet mondial dont nous disposons pour y apporter une solution. Ils forment en ce sens un nouveau contrat social, mondial en l'occurrence. Il ne nous reste que dix ans pour réaliser les ODD et nous avons accusé un retard considérable, particulièrement en ce qui concerne les ODD facilitateurs tels que l'ODD 4 et l'ODD 16. En cette 131^e année d'existence de l'UIP et en ce 75^e anniversaire des Nations unies, l'intervenant appelle les parlementaires présents à renouveler leur engagement pour que les dix prochaines années soient véritablement décisives, car les ODD constituent à ses yeux la seule issue.

Session 1

ODD 4 : Le rôle central de l'éducation dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Cette première réunion-débat donnait un aperçu du rôle de l'éducation dans l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en insistant sur les liens avec les autres ODD, les principales lacunes dans la prestation de l'éducation aux niveaux mondial et régional, et

certaines des principales prescriptions politiques qui seraient examinées plus en détail au cours des différentes séances de l'audition.

La réunion-débat rassemblait de hauts responsables de l'UNESCO et d'UNICEF, en tant qu'institutions spécialisées des Nations Unies pour l'éducation, ainsi que d'autres personnalités éminentes représentant des parlements et la société civile. Ils discutèrent le potentiel du développement de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui, l'accessibilité de l'éducation de qualité, les stratégies permettant de susciter la volonté politique pour mettre en place des politiques éducatives efficaces et les efforts de l'ONU pour faire avancer l'ODD 4.

Session 2

L'éducation pour la paix et la démocratie : bâtir les fondements d'une citoyenneté active

Cette réunion-débat faisait office de plaidoyer en faveur d'une vision plus globale de l'éducation qui aide à former des individus capables de penser librement et de contribuer à leur environnement comme des citoyens responsables et engagés, en plus de subvenir à leurs propres besoins.

Au-delà de la satisfaction des impératifs économiques, les orateurs défendaient l'idée selon laquelle l'éducation devrait servir à soutenir des sociétés justes, pacifiques et durables, respectueuses de la diversité culturelle, de la dignité humaine, de l'égalité des sexes et de la solidarité, soit des sociétés ayant les caractéristiques essentielles pour la vie démocratique. Selon les panélistes, trop de systèmes éducatifs restent néanmoins axés sur la satisfaction des besoins de l'économie ou du marché et n'accordent qu'une attention secondaire au bien commun et au contrat social qui doit unir les citoyens. Des questions d'orientation furent entre autres les suivantes :

- Comment les apprenants peuvent-ils acquérir une expérience directe d'une société juste, inclusive, durable et pacifique ?
- Comment le pouvoir transformateur de l'éducation peut-il être exploité dans des contextes difficiles, marqués par des conflits ou une concurrence pour des ressources ?
- Quels types de partenariats faut-il établir avec les communautés pour faire en sorte que l'éducation reste pertinente pour leur bien-être ?



M. Christophe Lacroix (Belgique, Chambre des représentants, PS) est intervenu pour insister sur l'émancipation. Il a souligné que les élèves doivent apprendre à réfléchir par eux-mêmes et à mettre tout en cause. Ainsi deviendront-ils moins sensibles au populisme. Quant à l'idée d'un système de valeurs communes, il s'est demandé à haute voix comment on pourrait l'élaborer. Il a voulu apprendre si les panélistes connaissaient des normes internationales pour éviter que ces systèmes deviennent un outil pour des dictateurs ?

M. David Arnot, Président de la *Concentus Citizenship Education Foundation* (Canada) lui a répondu que le système de sa fondation vise en effet à former des penseurs critiques. Ils utilisent à cette fin le modèle d'enquête grâce auquel les étudiants apprennent comment ils peuvent penser mais pas ce qu'ils doivent penser.

Mme Lucila Crexell, membre du Sénat d'Argentine, a ajouté que les actions qui s'imposent varient parfois selon le pays. C'est la raison pour laquelle les ODD constituent un bon cadre de référence.

Mme Fatima Kyari Mohammed, ambassadrice, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, a fait savoir que l'éducation citoyenne requiert que l'on adapte les valeurs universelles à la culture locale sans perdre de vue que certains principes, tels que l'ouverture à l'opinion de l'autre, sont universels.

Session 3

L'éducation comme instrument-clé pour l'autonomisation des femmes et des filles (Pékin +25)

Lors de cette réunion-débat les participants se sont penchés sur l'une des lacunes les plus persistantes dans la prestation de l'éducation dans le monde, à savoir les obstacles qui privent les femmes et les filles de leur droit fondamental à l'éducation à tous les niveaux et dans tous les domaines du savoir. Les participants ont examiné également le rôle clé de l'ODD 4 dans la réalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie, comme prévu par l'ODD 5.

La discussion portait en particulier sur les politiques, les normes culturelles et les pratiques discriminatoires qui empêchent des millions de femmes et de filles d'aller à l'école, sapant ainsi leur droit à l'éducation ainsi que leur bien-être économique et social et celui de leur nation. Une attention particulière a été accordée à l'abandon scolaire chez les adolescentes et aux moyens de prévenir ce phénomène. La ségrégation sectorielle entre filles et garçons, et entre hommes et femmes, fut également mentionnée comme un obstacle majeur à la réalisation de l'égalité dans l'éducation. Cette situation est particulièrement vraie en ce qui concerne la sous-représentation des filles et des femmes dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM).

Étant donné que l'éducation transmet des valeurs à un moment très formateur de la vie des garçons et des filles, les participants reconnaissent l'importance capitale de semer les graines de l'égalité des sexes dès le plus jeune âge, grâce à l'éducation formelle et à d'autres initiatives qui font intervenir les enseignants, les élèves, ainsi que les familles et les communautés.

Session 4

Garantir un travail décent pour tous grâce à l'apprentissage, à la formation et à l'enseignement professionnel tout au long de la vie

Lors de cette réunion-débat, les participants ont discuté de l'éducation en tant que condition nécessaire, bien que non suffisante, pour l'emploi et les moyens de subsistance durables. Ils se sont intéressés aux raisons pour lesquelles l'inadéquation entre les compétences et les besoins du marché du travail peut laisser de nombreuses personnes sans emploi, même en période de prospérité, ainsi qu'à la nécessité de rendre les systèmes de prestation de l'éducation plus souples et plus accessibles.

pour offrir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie permettant de suivre l'évolution de l'économie.

Le rôle du secteur privé dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) a également été débattu. Les besoins éducatifs spécifiques de l'économie informelle, notamment l'apprentissage et le perfectionnement des compétences entrepreneuriales, qui sont prépondérants dans la plupart des pays en développement, furent considérés d'une importance capitale. Il fut également prêté attention aux disparités entre les sexes et à l'exclusion des groupes vulnérables des possibilités d'emploi et de formation, afin que personne ne soit laissé de côté.

Les questions d'orientation suivantes ont guidé les débats :

Comment les programmes de formation peuvent-ils anticiper les besoins du marché du travail et tenir compte de l'âge et du sexe dans leur conception et leur mise en œuvre ?

Comment élaborer des programmes flexibles fondés sur les compétences et reconnaître l'apprentissage non formel et informel ?

Comment améliorer la qualité et la pertinence du perfectionnement des compétences dans le secteur informel ?

Quel est le rôle approprié du secteur privé et des partenariats public-privé dans la politique et la mise en œuvre de l'EFTP ?



M. Andries Gryffroy (Belgique, Sénat, N-VA) a parlé de l'expérience de notre pays en ce qui concerne la formation en alternance. Il a expliqué que la Belgique s'était inspirée des systèmes allemand, suisse et surtout autrichien. Il a indiqué que la formation se déroulait en partie dans une entreprise ou dans une autre organisation (et, en partie, à l'école), et que l'intéressé bénéficiait d'un salaire limité et d'un niveau de sécurité sociale minimum. La supervision est effectuée par l'administration de l'enseignement et le financement provient en partie des pouvoirs publics et en partie des entreprises, parce qu'ils bénéficient tous deux du système. Celui-ci permet de limiter le chômage parmi les groupes vulnérables en ce qu'il vise à remédier à l'inadéquation entre les besoins du marché du travail et les emplois décents.

Il y a également attiré l'attention sur l'incidence positive sur les finances publiques. En outre, il est plus simple pour les employeurs de pourvoir aux postes vacants puisqu'ils peuvent former eux-mêmes les candidats. M. Gryffroy a donc conclu en disant que la formation en alternance ne recèle aucune contradiction en soi, mais qu'elle présente, au contraire, de nombreux avantages pour toutes les parties prenantes.

Il a toutefois dit regretter la difficulté qu'il y a d'atteindre les groupes vulnérables. Il a donc demandé au panel de spécialistes (issus, notamment, de l'Organisation internationale du travail et de la Confédération syndicale internationale) comment il était possible d'améliorer les résultats dans ce domaine.

M. Ulrich Lechte (*Bundestag* allemand) a indiqué qu'il se réjouissait de l'introduction de la formation en alternance dans notre pays en 2018 et qu'il soutenait toujours sans réserve le système en raison de l'expérience positive dans son pays.

Mme Anna Bhyovskaya (Confédération internationale des syndicats (ITUC)) a répondu que pour son organisation, la formation en alternance est un critère en termes d'investissements étrangers directs. Elle a souligné l'existence de systèmes éprouvés qui prévoient des droits individuels à la formation ou l'octroi d'un certain nombre de points pour la formation par travailleur. Elle a toutefois souligné que rares étaient les employeurs qui consacraient suffisamment de temps et de moyens financiers à la formation des travailleurs.

Session 5

La quatrième révolution industrielle : que signifie-t-elle pour les systèmes éducatifs ?

Cette réunion-débat s'intéressait au défi grandissant auquel sont confrontés les systèmes éducatifs en ce qui concerne les nouvelles technologies, désignées communément en tant que quatrième révolution industrielle (nanotechnologies, intelligence artificielle, internet des objets, etc.) et le risque d'une nouvelle aggravation des clivages économiques au sein des nations et entre elles. Elle portait également sur l'utilisation de la technologie pour améliorer l'accès à une éducation de qualité qui est pertinente pour la nouvelle économie d'aujourd'hui.

Les panélistes expliquaient que, bien que des secteurs entiers de l'économie (éducation, soins de santé, infrastructures, culture et hôtellerie) continuent à dépendre principalement des emplois traditionnels où le facteur humain reste essentiel, il est vrai que, en particulier dans les pays développés, de nombreux emplois vont soit disparaître, soit changer radicalement en raison des nouvelles technologies. L'avènement de nouvelles technologies sophistiquées exigera de plus en plus une main-d'œuvre bien formée en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM).

Ils défendaient l'idée que, en cherchant à dispenser une éducation adaptée au monde de la haute technologie d'aujourd'hui, il faut trouver un équilibre délicat entre l'apprentissage de connaissances spécifiques et "apprendre à apprendre" d'une manière plus personnalisée qui soit à la fois plus adaptable aux besoins du marché et plus propice au bien-être humain.

Les questions d'orientation balisaient le débat :

- Comment l'enseignement devrait-il être adapté aux nouvelles technologies émergentes et aux besoins correspondants du marché du travail ?
- Comment les pays en développement, où les besoins éducatifs fondamentaux restent insatisfaits, peuvent-ils faire face aux exigences de la nouvelle économie axée sur la haute technologie ?
- Comment tirer parti de la technologie pour améliorer l'accès aux programmes d'éducation ainsi que leur qualité et leur pertinence ?
- Quel est le rôle des partenariats public-privé dans la transition vers la quatrième révolution industrielle ?

M. Andries Gryffroy (Sénat de Belgique, N-VA) a indiqué qu'en tant qu'ingénieur, il avait foi en la technologie. Incarnant l'avenir, elle peut être une source d'emplois décents et contribuer à améliorer nos conditions de vie. Il a déclaré qu'il était conscient des risques qu'elle entraîne en termes de vie privée, de sécurité et de pertes d'emplois et du fait qu'elle nous place davantage encore devant des débats éthiques. Il a indiqué que depuis 2017, la Flandre misait sur la formation scientifique, technologique et mathématique. Selon lui, certaines personnes ont peur de la technologie, d'autant que certains groupes n'hésitent pas à brandir des scénarios catastrophistes. La technologie a souvent une image négative alors qu'elle peut tracer la voie vers un avenir meilleur. Il aimerait donc savoir auprès des membres du panel ce que les parlementaires peuvent faire pour améliorer l'image de la technologie.

Mme Caroline Pearce, experte en matière d'enseignement chez Oxfam, a plaidé dans sa réponse en faveur d'un modèle qui soit constructif plutôt que simplement instructif. Elle a souligné que pendant les débats, il avait souvent été question de l'apprentissage tout au long de la vie, mais qu'il était indispensable de parler aussi du plaisir d'apprendre et de la création d'un environnement d'apprentissage approprié. Cela permet aux étudiants d'acquérir par eux-mêmes les connaissances nécessaires. Elle a cité l'exemple du Vietnam, un pays dont les ressources sont limitées mais qui investit beaucoup dans le développement des compétences numériques des enseignants et des élèves et les familiarise avec le monde numérique dès leur plus jeune âge.

M. Bakradze, membre du Parlement de Géorgie, a confirmé que la protection de la vie privée posait effectivement un problème majeur. Nous n'aurons, selon lui, d'autre choix que de l'accepter dans une certaine mesure. Il a illustré cela en disant que Google savait pertinemment qu'il s'était rendu à Bruxelles et qu'il appréciait le chocolat belge. Il s'agit d'informations privées sans conséquence, mais il n'en demeure pas moins que les responsables politiques doivent veiller à ce que les droits de l'homme soient garantis dans ce contexte.

M. Raymond Landveld, conseiller économique auprès de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) a indiqué à cet égard que les parlementaires ont un rôle à jouer pour soutenir la politique de numérisation. Il a invité tous les parlementaires présents à participer aux événements de la CNUCED afin d'élargir leur horizon et, partant, de mieux informer la population. Les parlementaires ont évidemment un rôle à jouer en légiférant, en coopérant au niveau international et en veillant au respect des règles nationales et internationales par le biais du contrôle parlementaire.

Session 6

Protéger notre planète par l'éducation au nom des générations futures

Cette réunion-débat abordait l'importance que revêt l'éducation pour la protection de la planète, en particulier l'éducation en vue du développement durable, en tant qu'élément clé des politiques de développement durable. Elle examinait en particulier les moyens par lesquels l'apprentissage formel, non formel et informel peut être utilisé pour faire prendre conscience de la crise climatique et d'autres perturbations de l'environnement, et pour susciter un appui aux mesures urgentes nécessaires pour sauver notre planète.

Les panélistes expliquaient qu'il est de plus en plus reconnu que l'éducation est essentielle pour étudier les liens entre l'environnement et les autres piliers du développement durable que sont l'économie et la société. Cependant, si une grande majorité de pays, selon des enquêtes récentes de l'UNESCO, font preuve d'une volonté politique de mobiliser l'éducation pour protéger la planète, la mise en œuvre est souvent à la traîne. Cette lacune a également été examinée lors de la réunion-débat.

Les questions d'orientation suivantes ont été abordées :

- Quels sont les éléments de base d'un programme d'éducation à l'environnement ?
- Comment pouvons-nous combler l'écart entre l'engagement politique et la mise en œuvre en mobilisant l'éducation pour la préservation de l'environnement ?
- Comment peut-on faciliter un processus d'apprentissage de la durabilité à l'échelle de la société tout entière en combinant l'apprentissage formel, non formel et informel ?



M. Samuel Cogolati (Belgique, Chambre des Représentants, Ecolo-Groen), est intervenu en disant que les parlementaires doivent aider les jeunes qui marchent dans la rue pour le climat et les soutenir dans leurs efforts pour réaliser une transition écologique juste et responsable. À son avis, l'école peut jouer un rôle de moteur dans cette transition écologique de la société. Il constate néanmoins qu'il y a encore du pain sur la planche. Il a renvoyé à une étude récente en Belgique qui montrait que seulement 13% des élèves comprenaient ce que c'était le changement climatique et ce que représentaient les effets de serre. Il a expliqué que, en Belgique, de grands efforts sont faits pour intégrer les connaissances scientifiques sur le climat et le dérèglement climatique dans le curriculum et il aimerait apprendre des panélistes comment les Nations Unies peuvent aider pour soutenir ces efforts visant à constituer des informations consolidées, fiables et universelles sur le dérèglement climatique. M. Cogolati considère qu'il s'agit d'une démarche importante puisqu'on fait face au *fake news* sur les réseaux sociaux où il y a de plus en plus de voix climato-sceptiques qui nient l'évidence du changement climatique.

Un parlementaire du Royaume-Uni a fait remarquer que la réalisation de l'ODD 4 constitue probablement la meilleure arme pour combattre le changement climatique.

Un des panélistes a répondu qu'il faut battre le fer quand il est chaud et qu'il faut construire de politiques sur le socle de cet engagement des étudiants et les informer encore mieux.

Session 7

Renforcer le financement public pour de meilleurs résultats en matière d'éducation

Les panélistes ont renvoyé au fait que l'éducation est un bien public et un droit de l'homme et ils ont insisté sur l'importance d'une éducation publique bien financée, commanditée et payée par l'État, qui demeure un outil important pour bâtir des sociétés prospères et inclusives.

Ils déploraient cependant que le financement public de l'éducation reste bien en deçà des objectifs officiels qui sont de 4 à 6 pour cent du PIB et/ou d'au moins 15 à 20 pour cent des dépenses publiques totales. Les dépenses publiques consacrées aux établissements d'enseignement diminuent dans plus d'un pays de l'OCDE sur trois. Dans les pays à faible et moyen revenu, le fossé de financement annuel total entre les ressources nationales disponibles et le montant nécessaire pour mettre en œuvre l'ODD 4 à l'horizon 2030 est de l'ordre de 39 milliards de dollars des États-Unis. Néanmoins, l'aide à l'éducation dans les pays en développement reste imprévisible et bien inférieure au montant requis. Le sous-financement compromet l'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux dans un grand nombre de pays.

Au cours de cette séance, les participants ont examiné les moyens permettant d'augmenter les budgets de l'éducation et de rendre les dépenses publiques plus efficaces pour obtenir de meilleurs résultats à tous les niveaux, du primaire au postsecondaire. Ils ont également abordé la question des compromis entre les budgets de l'éducation et les autres priorités du développement durable.

Ils se sont également demandés pourquoi certaines nations se sont tournées vers le secteur privé pour organiser l'éducation, en mettant l'accent sur les risques et les avantages potentiels des partenariats public-privé et en s'interrogeant sur le rôle approprié des établissements d'enseignement privés et des partenariats public-privé dans les politiques de l'éducation.

M. Samuel Cogolati (Belgique, Chambre des représentants, Ecolo-Groen) fit remarquer que la gratuité de l'école constitue probablement le meilleur moyen pour réaliser l'égalité des chances. Au-delà de l'aspiration de l'ODD 4, il s'agit d'une norme contraignante, voire d'un droit fondamental qui est consacré comme tel à l'article 28 de la Convention sur les droits de l'enfant. Il est revenu au fait que, pour le moment, des centaines de millions d'enfants ne vont pas à l'école. Et même quand les enfants sont scolarisés, ce sont les enfants les plus défavorisés qui souffrent le plus. Voilà pourquoi l'orateur a insisté sur l'importance de cette obligation très concrète de la gratuité effective de l'enseignement. Même dans son pays, la Ligue des Familles a calculé qu'une année dans l'enseignement primaire valait environ 1.225 euros. Il s'agit d'une somme considérable qui est difficile à assumer pour une famille pauvre. Selon l'orateur, la privatisation ne constitue en tout cas pas une solution, au contraire. Il a donc demandé aux experts comment il faut réaliser la gratuité effective de l'enseignement.

Réunion parlementaire : « Assurer notre avenir commun: un programme pour le désarmement » (19 février 2020)

Il s'agissait d'un événement sponsorisé par la Mission permanente du Canada auprès des Nations unies, les Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement, l'Union interparlementaire, les Parlementaires pour l'action mondiale, le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, le Centre de Genève pour la politique de sécurité et le World Future Council, avec le soutien du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies et de la Mission permanente de la Suisse auprès des Nations unies.

Au cours de la première session, intitulée « Assurer notre avenir commun: un programme pour le désarmement », les experts et les participants ont examiné les éléments clés de l'ordre du jour du Secrétaire général des Nations Unies pour le désarmement et ils ont réfléchi aux conflits et aux courses aux armements actuels en faisant le point sur les accords et les négociations sur le désarmement.



M. Christophe Lacroix (Chambre des représentants, PS), a voulu mettre en garde les participants en faisant remarquer que, globalement, les dépenses militaires mondiales sont reparties à la hausse depuis deux ans, surtout suite à l'augmentation des budgets de défense aux États-Unis et en Chine. Il a ajouté que ces dépenses sont estimées actuellement à 1.800 milliards de dollars et représentent 2,1% du PIB mondial.

Lors de la deuxième session, intitulée « Rôles parlementaires pour faire avancer le désarmement pour notre avenir commun », le panel et les participants ont passé en revue les initiatives principales de la communauté parlementaire en faveur des traités, accords et résolutions de l'ONU sur la non-prolifération et le désarmement ainsi que les mesures efficaces supplémentaires que les parlementaires peuvent prendre pour faire avancer le nouveau programme de désarmement proposé par le Secrétaire général de l'ONU.